



SYNTHESE

Le conseil municipal s'est réuni le 29 octobre 2009 sous la présidence de Monsieur RAILLARD Jean Luc.

Secrétaire : M. ROZE Maurice
Excusés : Mme Isabelle DROUHIN – M. SIVADE Albert
M. MASSET Daniel a donné pouvoir à M. AHLRICHS
M. LAMONTRE Michel a donné pouvoir à M. BROUANT

I. DPU

Le conseil municipal ne fait pas usage de son droit de préemption sur :

- un immeuble cadastré 339 C 614 – 615 – 616 situé sur MON TSAON d'une superficie de 897 m².
- un immeuble cadastré AE 53 situé au 9 rue de Neuilly à SEMOUTIERS

II. ASSOCIATION FONCIERE SEMOUTIERS

Monsieur le Maire donne lecture d'une correspondance émanant de la préfecture qui précise qu'il convient de renouveler les membres de l'association foncière de Semoutiers. Il est rappelé que ces derniers sont désignés par le conseil municipal. Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré les anciens membres de l'association et que ces derniers sont d'accord pour continuer de siéger au sein de cette assemblée.

Le conseil municipal désigne M. SUEUR Pierre et M. BROUANT J. Louis. Monsieur LAMONTRE Michel remplaçant M. Marcel BOGE, M. RAILLARD membre de droit.

III. ONF

Le Conseil Municipal après discussion valide les propositions ONF suivantes :

- Vente des parcelles 24 – 25 – 26
- Travaux forestiers parcelles 24-37-33
- Affouages parcelles 33 – 21 (garants Messieurs GOYARD JC ; RAILLARD JL et COLLIN J.P)

Il est à noter qu'une réunion à la salle des fêtes de Semoutiers est programmée le mardi 10 novembre 2009 à 19 heures avec la commission des bois et les futurs affouagistes afin de régler et d'encadrer cette activité. L'inscription aux affouages sera obligatoirement prise en compte ce jour par l'intermédiaire d'un bulletin d'inscription.

IV. ENCAISSEMENT GROUPAMA

Monsieur le Maire indique avoir reçu un chèque de GOUPAMA correspondant aux infractions constatées à la chapelle Ste Anasthasie. Monsieur le Maire indique qu'un devis a déjà été sollicité auprès d'un artisan local afin de procéder à la remise en état de cette chapelle.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin d'encaisser le chèque et de clôturer ce dossier.

V. DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à des réajustements budgétaires.

Décisions modificatives

INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
Article 2188 : autres immobilisations : + 800 €	
Article 2315 : installations techniques : - 800 €	

ZA LES RIEPPES

DEPENSES	RECETTES
Article 6035 : terrain à aménager : + 15 000 €	Article 7474 : participation commune : + 15 000 €

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de procéder à ces décisions modificatives.

VI. SMICTOM CENTRE HAUTE MARNE

- I. **Vu la décision du comité syndical du SMICTOM** en date du 8 septembre acceptant les modifications de son périmètre au vu des délibérations des communes ou communautés de communes sollicitant leur retrait ou leur adhésion et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, a approuvé l'adhésion des collectivités suivantes : pour la communauté de commune de la vallée du rognon, Cirey les Mareilles, Domrémy-Landéville, Doulaincourt-Saucourt, Montot sur rognon et Roches Bettaincourt.

Les communes de Clinchamp, Curmont, Ozières, Vroncourt la Côte, Cuves, Millières, et Perrusse.

Il a approuvé le retrait des communes suivantes : Gudmont villiers ; Rouvroy sur Marne ; Saint urbain ; Maconcourt.

- II. **Modifications des statuts** : vu la décision du SMICTOM, en date du 8 septembre acceptant la modification de ses statuts portant principalement sur la composition du comité et du bureau syndical et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, a approuvé les nouveaux statuts exposés.

VII. RATIO AVANCEMENT DE GRADE

Conformément au 2^e alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus au grade.

La délibération doit fixer le taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement au grade.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 11 mai 2007,

Le Maire propose à l'Assemblée

- De fixer à 100% les ratios d'avancement de grade pour l'ensemble des grades d'avancement de la collectivité.

VIII. SITE INTERNET de la commune de SEMOUTIERS

Monsieur le maire donne la parole à M. AHLRICHS, créateur de ce site qui fait un large exposé sur ce site souhaité par la commune et qui sera opérationnel fin 2009. www.semoutiers.fr

IX. SYNDICAT DES EAUX DE LEFFONDS

Monsieur COLLIN Jean Pierre remplace M. RAILLARD Jean Luc avec effet au 1^{er} janvier 2010.

X. CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à SEMOUTIERS place du Monument aux Morts à 11 heures ; suivi du verre de l'amitié à la salle polyvalente.

XI. QUESTIONS DIVERSES

- **Salle des Fêtes** : une remise en état (papier peinture) vient d'être effectué et de ce fait un règlement d'utilisation de cette salle vient d'être établi et y sera affiché Il est à noter qu'une caution de 150 € sera demandée à chaque location et restera acquise à la commune si des dégradations y sont constatées.
Monsieur le Maire remercie et félicite les conseillers municipaux et le personnel municipal qui ont participé à la rénovation de cette salle.
- Les travaux concernant le lagunage de Montsaon auront lieu du 16 au 20 novembre
- Point financier : Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les dotations de l'Etat ont **baissé de 26 000 € pour cette année.**
- Monsieur le Maire rappelle que les problèmes d'éclairage public sont gérés par une entreprise indépendante commanditée par le **syndicat départemental d'électrification** et qu'il n'y a que 2 passages annuels.
- Il est rappelé que pour tous problèmes d'eau il convient de s'adresser à Monsieur FERRAND Jean Pierre à RICHEBOURG Président du syndicat des eaux de Leffonds Richebourg Semoutiers.
- Monsieur le Maire fait le point sur l'intercommunalité à savoir :
 - Transports scolaires
 - Zones d'activités
 - Taxe Professionnelle Unifiée
 - Taxe sur les ordures ménagères
- Taux d'imposition 2010 : après discussion il a été décidé de solliciter les services fiscaux afin de procéder à diverses simulations relatives à une augmentation des taux pour 2010.
- Suite à la mise à disposition des installations sportives SEMOUTIERS avec le CFC CHAUMONT et en accord avec les dirigeants de l'INTERFAC, le Conseil Municipal décide d'établir une convention afin de déterminer les responsabilités de chacun.
- Surveillance des lignes aériennes « hautes tensions » par hélicoptère jusqu'au 13 novembre 2009
- Réunion avec les écoles : M. AHLRICHS et MME FLOUVAT font le compte rendu de la réunion qui a eu lieu entre les enseignants et la municipalité.

Toutes personnes désirant des informations ou renseignements complémentaires, pourront les obtenir soit :

à la permanence qui a lieu

à la Mairie de SEMOUTIERS
le lundi de 9 H à 12 H
tous les mardis de 9 H à 12 H 14 H à 19 H 00

et les jeudis de 9 H à 13 H).
tous les vendredis matin sur rendez-vous

14 H à 15 H A MON TSAON

Le registre des délibérations du Conseil Municipal est la disposition de chacun et peut être consulté